



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 27 MAI 2024

### **OBJET : ADHÉSION AU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (CDST) 2024-2026**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept Mai à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

#### **Etaient présents :**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smail – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

#### **Ont donné procuration :**

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève  
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine  
M. BERTRAND Philippe a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

#### **Absents excusés :**

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. CARMONA Alain – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



***M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SEANCE.***

**OBJET : ADHÉSION AU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (CDST) 2024-2026**

Le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence a validé, lors de la session du 22 Mars 2024, le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2024-2026 liant le Conseil Départemental et Provence Alpes Agglomération. Les différents Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale (CDST) du département ont vocation à répondre "de manière transparente aux besoins des territoires en renforçant le dialogue et en développant un partenariat actif avec l'ensemble des acteurs publics" ainsi qu'à "renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action départementale au service d'un développement équilibré du territoire".

Cette nouvelle génération de contrat se destine au financement de projets d'aménagement du territoire des porteurs publics. Elle est articulée autour de deux axes :

- L'amélioration de la qualité de vie et des services aux populations,
- La préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Provence Alpes Agglomération bénéficie de 25,13 % de l'enveloppe dédiée, soit 2.437.802 €.

La commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN est "partenaire du contrat" en tant que maître d'ouvrage public porteur de trois opérations identifiées dans le CDST :

- Traversée du Barrasson : accès au collège avec une aide départementale de 100.000 €,
- Réhabilitation des Halles de Saint-Auban avec une aide départementale de 49.900 €,
- Réhabilitation du chalet Prouvé avec une aide départementale de 46.000 €.

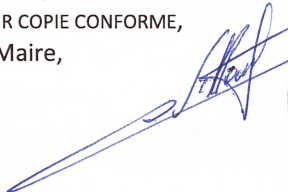

Deux clauses de revoyure sont prévues en 2025 et en 2026. Elles permettront d'ajuster le contenu des contrats au regard de l'avancée des opérations. Afin de pouvoir bénéficier de ces aides, il est nécessaire d'adhérer au contrat.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- D'approuver l'adhésion au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2024-2026 (en annexe),
- De l'autoriser à solliciter les subventions afférentes et à signer ledit contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** l'adhésion au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2024-2026 (en annexe),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes et à signer ledit contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/>      NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 9.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE TRENTE-ET-UN MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	--